

CONSTANTIN ASSOCIES
S.A. au Capital de € 831 300
26, rue de Marignan – 75008 PARIS
R.C. Paris 642 010 045

642010045

PROCES-VERBAL

DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 29 JUIN 2002

Siège du Tribunal de
Commerce de Paris
12 SEP 2003
N° de dépôt 57914

L'an deux mille deux
Le vingt neuf juin à 10 heures

Les actionnaires de CONSTANTIN ASSOCIES, société anonyme au capital de €. 831 300 dont le siège social est à Paris 8ème, 26 rue de Marignan, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire annuelle au 114 rue Marius AUFAN - 92300 Levallois Perret sur convocation du Conseil d'Administration par lettre en date du 14 juin 2002 remise à chaque actionnaire nominatif.

Il a été dressé une feuille de présence, qui a été signée par chaque actionnaire présent, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel que, le cas échéant, comme mandataire.

M. Jean-François Serval, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration, préside l'Assemblée.

M. Jean-Claude Saucé est désigné comme secrétaire par le Président. Messieurs Laurent Blanchard et Michel Bonhomme acceptent les fonctions de scrutateurs.

Le Président constate que la feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, fait ressortir que les actionnaires présents ou représentés possèdent 76 470 actions sur les 83 130 actions ayant le droit de vote et qu'à ces 76 470 actions représentées sont attachées autant de voix. En conséquence, le quorum est atteint.

M. Philippe Dutoit, commissaire aux comptes, est absent excusé.

f

Il rappelle l'ordre du jour :

- 1) Lecture des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2001
- 2) Approbation du rapport de gestion et des comptes de l'exercice 2001
- 3) Affectation du résultat de l'exercice 2001
- 4) Approbation du rapport spécial du commissaire aux comptes et des opérations qui y sont mentionnées
- 5) Renouvellement du mandat de deux administrateurs
- 6) Désignation d'un commissaire aux comptes titulaire et d'un commissaire aux comptes suppléant suite à la démission de M. Philippe Dutoit
- 7) Questions diverses

Il dépose sur le bureau en les mettant à la disposition de l'Assemblée :

- 1) Un exemplaire de la lettre envoyée aux actionnaires,
- 2) La feuille de présence, les pouvoirs des actionnaires représentés et la liste des actionnaires,
- 3) L'inventaire, les comptes annuels ainsi que le certificat des rémunérations les plus élevées,
- 4) Le rapport du Conseil d'Administration,
- 5) Les rapports du Commissaire aux Comptes
- 6) Le texte des résolutions soumises à l'Assemblée Générale Ordinaire.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires, documents et renseignements qu'il énonce, ont été tenus à la disposition des actionnaires dans les 15 jours précédant l'Assemblée.

Sur son invitation, l'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président donne alors lecture du rapport de gestion et des rapports du Commissaire aux Comptes.



Le Président déclare ensuite la discussion ouverte. Après avoir répondu aux questions posées et avoir pris en compte l'observation selon laquelle la société est désormais tenue de se doter de deux commissaires aux comptes titulaires et suppléants, il met au vote les résolutions suivantes :

Première résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport de gestion du Conseil d'Administration et le rapport général du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2001 tels qu'ils sont présentés et qui font ressortir un résultat bénéficiaire de € 958 411,03.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'Assemblée, après avoir entendu le rapport spécial du Commissaire aux Comptes, en approuve les conclusions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

- Le résultat de l'exercice 2001 s'élève à	958 411,03 €
- Le report à nouveau à	2 195 121,88 €

- Le Total Distribuable s'élève ainsi à	3 153 532,91 €

L'Assemblée décide de distribuer sur ce montant un dividende de € 5,40 par action, assorti d'un avoir fiscal de € 2,70, représentant au total € 8,10. Elle décide, par ailleurs, d'affecter le solde au report à nouveau - d'où la répartition suivante :

- Dividende prélevé sur le résultat € 5,40 x 83 130 actions	448 902,00 €
- Report nouveau	2 704 630,91 €

- Total égal au distribuable	3 153 532,91 €

Il est rappelé que les dividendes distribués par action au cours des trois derniers exercices se sont respectivement élevés à

	Net		Avoir fiscal	
	Francs	Euros	Francs	Euros
1998 pour 8 313 actions	270	41,16	135	20,58
1999 pour 8 313 actions	350	53,36	175	26,68
2000 pour 8 313 actions	400	60,98	200	30,49

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale, prenant acte de l'arrivée à expiration de son mandat, renouvelle pour une durée de six exercices, qui prendra fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2007, le mandat d'administrateur de M. Jean-Claude Saucé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale, prenant acte de l'arrivée à expiration de son mandat, renouvelle pour une durée de six exercices, qui prendra fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2007, le mandat d'administrateur de M. Jean-Paul Séguret.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de M. Philippe Dutoit de son mandat de commissaire aux comptes titulaire, et de Monsieur Alain Lopez de son mandat de commissaire aux comptes suppléant, nomme :

En qualité de commissaires aux comptes titulaires :

Monsieur Claude Mittelette
13 rue Victor Greffuelhes, 92100 Boulogne

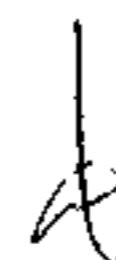
Et Monsieur Alain Chavagnac
143 boulevard Saint Michel, 75005 Paris

Et de commissaires aux comptes suppléants :

Madame Sylvaine Bacque
2 rue Léon Blum, 78350 Jouy en Josas

Et Monsieur Christian Chavagnac
15 rue Lakanal, 75015 Paris

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.



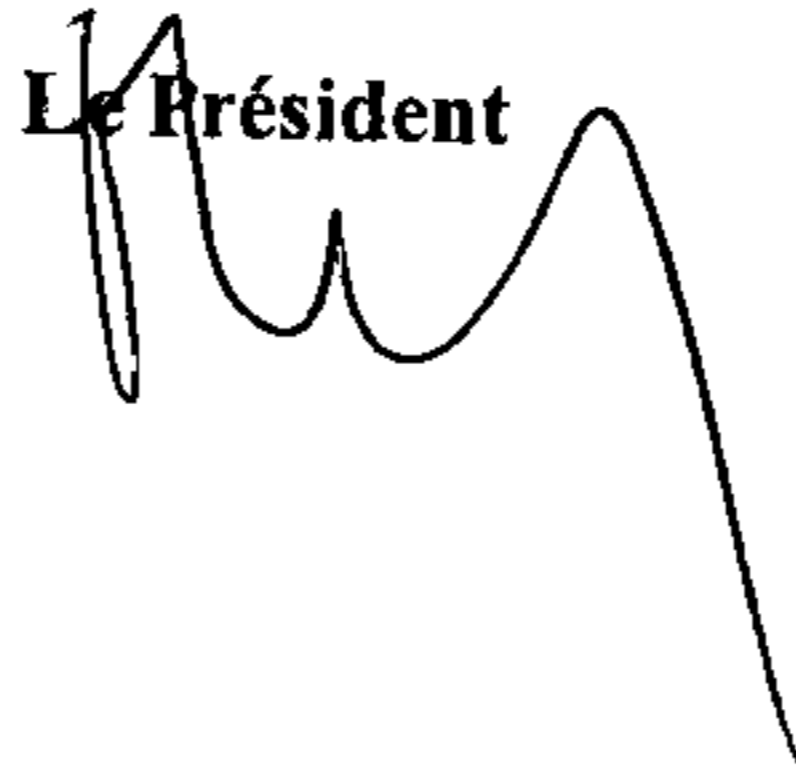
Septième résolution

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie des présentes pour effectuer toutes formalités.

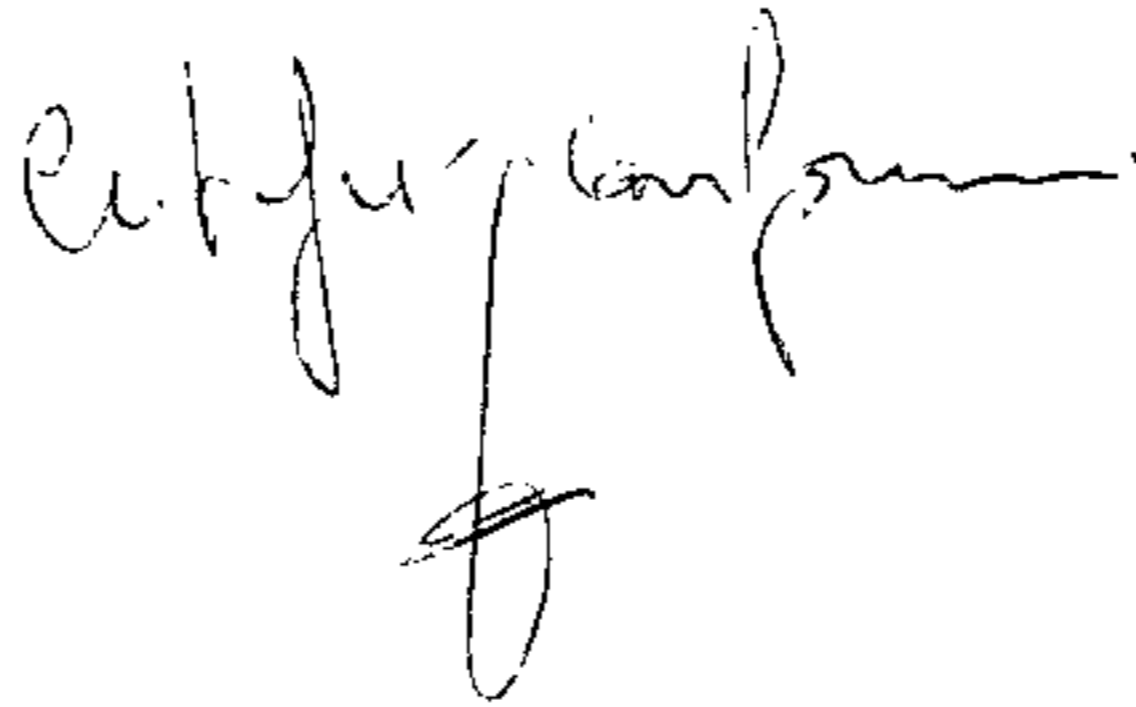
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'Assemblée est levée à 11 heures 30.

Le Président



Les Scrutateurs



Le Secrétaire

